



Date de la convocation : 5 janvier 2023

Etaient présents : Monsieur CROTEAU Régis Maire, M. FURON Jean-Marc, Mme MONTMORENCY Patricia et M. GUILLEMETTE Olivier Adjoints au Maire, et Mmes et Mrs BUREL Stéphanie, CHOPIN Élodie, ENAULT Alexandra, ENOUF Guy, LEGRIGEOIS Céline, MILLE Didier, RAULINE Alexandra, VANDERMERSCH Thomas et VERNHET Guy.

Étaient absents : M. MICHELLAND Pierre pouvoir à Mme LEGRIGEOIS Céline, et Mme TIZON Sophie

Madame ENAULT Alexandra a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

1°) Suppression du caractère obligatoire du reversement du produit de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire a expliqué au Conseil municipal que la loi de finances rectificative du 01/12/2022 a supprimé le caractère obligatoire du reversement du produit communal de la taxe d'aménagement aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de supprimer le partage de la taxe d'aménagement à compter de l'année 2022.

2°) Prolongation de la durée d'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux des Aucrais ;

Monsieur le Maire a rappelé les éléments de la demande de la société SUEZ RV NORMANDIE faisant l'objet d'une enquête publique ouverte jusqu'au 01/02/2023. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable assorti d'observations.

3°) Présentation et avis des zones favorables au développement de l'éolien

Monsieur le Maire a présenté au Conseil municipal la cartographie des zones favorables au développement éolien terrestre établie par le Préfet en vue de sécuriser l'atteinte des objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, a émis les observations suivantes :

- La multitude des zones de développement éolien potentielles impactent considérablement le territoire et porte atteinte au paysage, à la biodiversité, au patrimoine et à la qualité de vie des habitants ;
- Les zones de développement éolien situées à l'Ouest de la commune engendreront de fortes nuisances sonores lors de vents dominant d'Ouest ;
- Les zones de développement éolien n'intègrent pas de distances de retrait proportionnelle à la hauteur des dispositifs ; la distance de retrait doit être portée à 5 fois la hauteur des éoliennes en bout de palme.
- Le territoire et ses abords est d'ores et déjà doté de nombreuses éoliennes ; il convient d'éviter la saturation visuelle en favorisant l'implantation sur la partie « est » du territoire.

4°) Appel à candidature Brasserie du Parc de la Vallée / choix du candidat

Suite à l'appel à candidature pour la reprise des locaux à usage de bar, brasserie, restaurant situés sur la Parc de la Vallée, deux personnes ont répondu. Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de retenir la candidature de Monsieur Michel LEVAL.

5°) Pumptrack / validation du tracé

Le Conseil municipal a validé à l'unanimité la proposition de tracé du pumptrack élaboré par Bike Solution.

6°) Maison de santé pluriprofessionnelle / présentation et validation esquisse

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil municipal le projet de construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) sur le Parc de la Vallée. Il a présenté l'esquisse avec un étage réalisée par le Cabinet Frédéric BIBET Architecte, après concertation avec la profession médicale et a précisé que ce projet nécessitera une modification du règlement du lotissement. Le Conseil municipal, à l'unanimité a émis quelques observations.

7°) Maison de santé pluriprofessionnelle / validation de l'enveloppe financière

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a validé l'enveloppe financière pour la construction d'une MSP estimée à 897 635.00 € HT.

8°) Maison de santé pluriprofessionnelle / demande de subvention DETR – DSIL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de solliciter la subvention la plus élevée possible au titre de la DETR-DSIL 2023 pour le financement de la construction d'une MSP.

9°) Maison de santé pluriprofessionnelle / demande de subvention auprès de la Région Normandie

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de la Région Normandie au titre de l'année 2023 pour le financement de la construction d'une MSP.

10°) SDEC / adhésion de la commune de Mondeville

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ÉNERGIE.

Le Maire
Régis CROTEAU

